

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26317410

Déposé
13-03-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0457360047

Nom(en entier) : **STARCO**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue du Wainage(FAR) 1
: 6240 Farciennes**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), OBJET

D'un procès-verbal dressé par le Notaire Gautier HANNECART, de résidence à Farciennes, en date du 13 mars 2026, actuellement en cours d'enregistrement, il résulte que :

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « STARCO », ayant son siège à 6240 Farciennes, rue du Wainage, 1, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0457.360.047.
(...)

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les résolutions suivantes :

1. Première résolution**Rapport justificatif**

L'assemblée générale dispense le notaire soussigné de donner lecture du rapport établi par l'organe d'administration, rapport exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet. L'assemblée générale reconnaissant avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance. Un exemplaire du rapport de l'organe d'administration sera déposé au greffe des sociétés du Tribunal de l'Entreprise du Hainaut – Division Charleroi, en même temps qu'une expédition des présentes.

L'assemblée générale décide d'insérer après le dernier tiret de l'alinéa 2 de l'objet de la société le tiret suivant :

« - toutes activités de culture et d'élevage ».

Par conséquent, l'assemblée générale décide de remplacer l'actuel article 3 relatif à l'objet par le texte suivant :

Article 3. Objet

La société a pour objet la vente de carburants, de tous types d'huile, d'anti-gel, de diesel et de gasoil de chauffage, de pétrole, de bonbonnes de gaz, l'entretien de véhicules, l'activité de « car-wash ».

La société a également pour objet :

- l'exploitation de bornes de recharge électrique ;
- la vente de bûches, de petits bois, de charbon, de charbon de bois, de pellets, de produits d'entretien pour véhicules, d'additifs de carburant, de câbles de remorquage, d'entonnoirs, de produits lave-glace, d'ampoules, de piles, de désodorisants (notamment « arbre magique »), de pompes manuelles et électriques ;

- la vente de confiserie, de bonbons, de chips, de fleurs, de journaux, de pains, de viennoiseries, de sandwiches, de petite restauration, de glaces, de boissons non alcoolisées et alcoolisées, de vins, de spiritueux, de cafés, tabacs, CBD, d'articles pour fumeurs en tout genre (gaz, briquet, feuilles,...), de vapots (cigarettes électroniques), de jeux de la loterie nationale, de cartes de bus, de cartes de recharge pour téléphones et de cartes pour surfer sur internet, de fruits , de légumes , d'oeufs, de lait, ...(éventuellement en collaboration avec un fermier local) ;
- les activités relatives aux paris sportifs ;
- toutes activités de culture agricole et d'élevage.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

Elle peut faire en Belgique et à l'étranger toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant amener son développement ou en faciliter la réalisation ; elle peut s'intéresser à toutes entreprises ou sociétés ayant un objet similaire ou connexe au sien ou qui soit de nature à le développer.

Pour extrait analytique conforme délivré aux fins d'insertion aux Annexes du Moniteur Belge.

Gautier HANNECART - Notaire de résidence à Farciennes

Le 13 mars 2026

Déposé en même temps :

Expédition du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2026

Statuts coordonnés de la Société

Rapport justificatif de l'organe de gestion